PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 18 décembre 2024

Service : Direction générale Agent traitant : FVOS

Objet: Direction générale - Centre public d'action sociale - Budget pour l'exercice 2025 :

approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale ; et ses modifications subséquentes ;

Vu les délibérations du 17 décembre 2024 du Conseil de l'action sociale arrêtant le budget pour l'exercice 2025 du CPAS aux résultats suivants :

Service ordinaire

Prévision de recettes 14.511.419,99 € Prévision de dépenses 14.506.480,55 € Résultat 4.939,44 €

Service extraordinaire

Prévision de recettes 252.000,00 € Prévision de dépenses 252.000,00 €

Résultat

Vu la lettre datée du 5 décembre 2024 par laquelle le CPAS transmet lesdites délibérations accompagnées des budget et documents justificatifs ;

Attendu que le dossier est complet ;

Entendu Monsieur le Président du Conseil de l'action sociale commentant ledit budget en séance ;

Considérant que le budget pour l'exercice 2025 du CPAS ne viole pas la Loi et ne lèse pas l'intérêt général ;

Qu'il convient, dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation, de statuer positivement sur ledit budget ;

A ces causes.

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1er

Le budget pour l'exercice 2025 du CPAS, arrêté aux résultats suivants par le Conseil de l'action sociale en sa séance du 17 décembre 2024, est approuvé :

Service ordinaire

Prévision de recettes	14.511.419,99 €
Prévision de dépenses	14.506.480,55€
Résultat	4.939,44 €

Service extraordinaire

Prévision de recettes	252.000,00€
Prévision de dépenses	252.000,00€
Résultat	

Article 2

Une copie de la présente résolution sera transmise à Monsieur le Président du Conseil de l'action sociale.